

# LE BULLETIN D'INFORMATION

## AFUL

### 1

Page 1

Bulletin n°194, Janvier 2014

## BULLETIN SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE

*L'Assemblée Générale de l'AFUL 1 aura lieu le*

***SAMEDI 25 JANVIER 2014 à 14h00***

***AU GYMNASSE Chastanier à Elancourt***

Voir plan ci joint.

Les convocations vous ont été remises par les syndics ou adressées par lettre recommandée.

IMPORTANT : Si vous ne pouvez être présent, n'oubliez pas de remettre votre pouvoir à un voisin, ami ou syndic afin que le quorum soit atteint.

Comme les années précédentes, contrairement à nos statuts et pour cause d'indisponibilité de salle, si le quorum n'était pas atteint, il est prévu de faire le jour même l'assemblée générale sans règle de nombre de présents ou de représentés.

Venez nombreux  
afin que le quorum soit atteint  
Merci d'avance

**AFUL 1**

22 Rue de Laon

78990 ELANCOURT

**Mail : [aful1.commanderie@free.fr](mailto:aful1.commanderie@free.fr) . Site : <http://aful1.commanderie.free.fr>**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Compte-rendu moral.
- 2) Compte-rendu financier 2013 et Budget 2014 (annexe 1)
- 3) Modification Statuts élection des Syndics (annexe 2)
- 4) Election des syndics.
- 5) Questions diverses reçues par courrier (annexe 3)
- 6) Questions diverses en séance.

**RENOUVELLEMENT DES SYNDICS**

Cette année :

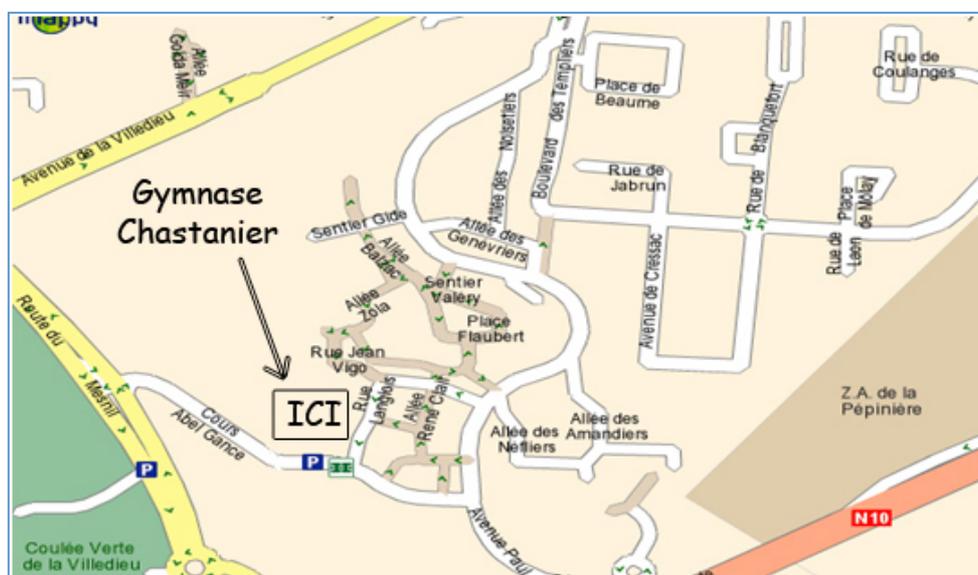
Deux syndics ont quitté le Bureau : Madame Claire Kasbi et Monsieur Bernard Turmeau

Deux syndics sont en fin de mandat et proposent de continuer leurs activités au sein du bureau : Messieurs Didier Bouteleux et Alain Pionnier

Deux postes sont donc à pourvoir, aucun postulant aujourd'hui.

**ANNEXE**

- 1) Documents relatifs au compte-rendu financier 2013 et au budget 2014.
- 2) Modification des statuts
- 3) Questions reçues par courrier



**TOUTE L'EQUIPE DU SYNDIC VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2014**

**RENDEZ-VOUS LE SAMEDI 25 JANVIER 2014 à 14h00**

**AFUL 1**

22 Rue de Laon

78990 ELANCOURT

**Mail : [aful1.commanderie@free.fr](mailto:aful1.commanderie@free.fr) . Site : <http://aful1.commanderie.free.fr>**

## **Annexe 2 : Modification des Statuts**

Comme annoncé lors de l'AG 2013, le bureau sera composé de 10 membres au lieu de 12

### **ARTICLE QUATRE - COMITE SYNDICAL - (page 42)**

1 - L'Association Foncière est administrée par un Comité de **dix** personnes appelées Syndics , choisies parmi les membres de ladite Association, nommées par l'Assemblée Générale, dont il sera fait état à l'article NEUF ci-après.

## **Annexe 3 : Questions reçues par courrier**

### **1) Monsieur Gressin demande l'installation de plots sur le boulevard des Templiers**

De plus en plus de voitures stationnent sur les parties communes du boulevard des Templiers, surtout le soir et la nuit, près des intersections et devant les bornes à incendie.  
Monsieur Gressin demande la mise en place de plots en béton devant les bornes à incendie afin de préserver un accès facile aux pompiers et aux intersections pour augmenter la visibilité.

### **2) Monsieur Dennez demande l'autorisation d'isoler sa maison par l'extérieur**

Suite à une réunion qui c'est tenu à la mairie d Elancourt sur les déperditions de chaleur et les économies d énergie, Monsieur Dennez demande l'autorisation d'isoler sa maison par l'extérieur pour éviter les ponts thermique aux niveau des sols et des jonctions du toit, ce qui consiste à :

- Pour la toiture : il faut rajouter une d'isolant panneaux polyuréthane d une épaisseur de 140mm entre la charpente et les tuiles avec un écran respirant HPV ce qui augmentera la hauteur de la maison d une vingtaine de centimètres
- Pour les murs extérieurs de façade uniquement : il serait rajouté une couche de polystyrène de 20 cm puis un enduit et un crépis. Les entourages de fenêtres seraient refaits à l'identique et les volets remis comme à l'origine.

Les matériaux, tuile crépis ..., respecteraient les couleurs et aspect d origine.  
Une demande de travaux serait aussi déposé à la mairie et serait soumis à son accord.

Ci dessous la modification qui sera apporté au statuts et règlements en cas de vote positif :

### **Article DIX- SERVITUDE D'AFFECTATION ET D'ENTRETIEN DES PARTIES PRIVATIVES – (page 35) :**

- 16 – L'isolation par l'extérieur des maisons est autorisée aux conditions et normes ci-après :
- Mise en place des volets et des entourages de fenêtres comme à l'origine.
  - Les murs doivent êtres couverts d'un enduit coloris ton pierre, identique à l'origine.
  - La toiture doit être refaite à l'identique. Recouverte de tuile en terre cuite, coloris vieilli ou vert bronze et pour les types BEL AIR ou CONDE, de matériaux similaires, shingle ou ardoise.